

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/225 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/81</i>	

<u>Nombres de membres</u>	Le trente septembre deux mille quinze, à 19h30, le
En exercice :	Conseil Communautaire, dûment convoqué, se
Présents : 73	réunit à Monthois, sous la présidence de M.
Votants : 84 (dont 11 pouvoirs)	Francis SIGNORET
POUR : 84 (100%)	<u>Date de la convocation</u> : 23/09/2015
CONTRE : 00	Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de
ABSTENTION : 00	séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LALLEMENT Séverine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARTELET Michel, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN André, LAHOTTE Hervé, LAURENT-CHAUVET Pierre, LONGHAIS Christian, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VERSTUFT Ghislain, ZEGZULA Jean.

Représentés : Mesdames MASLACH Marie-Odile donne pouvoir à Monsieur QUEVAL Guillaume, NOIRANT Louissette donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean, PAYEN Françoise donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs ADAM Claude donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Madame THOMAS Andrée, JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean-Baptiste, LAMY Dominique donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à Madame FOURCART Marie-Hélène, RATAUX Frédéric donne pouvoir à Madame VERNEL Martine, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Madame COURAULT Josette

**OBJET : DISPOSITIF 2C2A SOLIDARITE ETUDIANT – COMPLEMENT A LA
DELIBERATION N°09/73 du 08/10/09**

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°02/046 en date du 24 septembre 2002 décidant de la mise en place du 2C2A Solidarité Etudiant ;

Vu la délibération n°06/005 en date du 18 janvier 2006 portant modification du règlement du dispositif 2C2A Solidarité Etudiant ;

Vu la délibération n°09/073 en date du 08/10/2009 portant modification du règlement du dispositif 2C2A Solidarité Etudiant ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et du Contrôle de gestion du 14/09/15 et du Bureau du 17/09/15 ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

15 OCT. 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de modifier le règlement du dispositif adopté en 2009 comme suit :

INSTRUCTION DES DOSSIERS

- *Au-delà du seuil de 6 demi-journées d'absences injustifiées par semestre, le versement de la subvention ne sera pas effectué. L'allocation ne sera pas versée à l'étudiant qui n'aura pas transmis les justificatifs nécessaires.*

En remplacement de la mention suivante :

- *Ils doivent justifier du sérieux de leur travail, de leur assiduité et de leurs résultats en cours d'année universitaire à la 2C2A, 44-46 rue du Chemin Salé à Vouziers.*
- CHARGE le Président de l'application de ces modalités.

Le Président,

Francis SIGNORET

